

QUELLE ÉCOLE POUR DEMAIN ?

En ces temps de réformes tous azimuts du gouvernement, l'A.P.H.G. est particulièrement préoccupée par la déréglementation qui s'instaure chaque année davantage dans le fonctionnement de l'École : sous couvert d'*autonomie* et de *souplesse*, la **circulaire de rentrée [B.O. n°14 du 3 avril 2003]** rappelle que, dans le cadre de la **dotations globalisée** intégrant heures-postes et heures supplémentaires, chaque établissement effectue des choix selon les priorités qu'il a retenues.

Cela va de l'attribution du contingent horaire en Terminale ("**jusqu'à 3 heures** en classe entière" en langues vivantes, en Histoire-Géographie et en Philosophie) à la "**globalisation** des dispositifs d'aide avec les heures de modules", en passant par l'**absence de seuils nationaux de dédoublement**. Nous appelons les collègues enseignant dans les sections scientifiques à être vigilants quant à l'application de la circulaire des I.P.R. d'Histoire-Géographie pour l'attribution des 3 heures de cours dans ces sections.

D'autre part, alors qu'aucune évaluation officielle n'a été faite des réformes initiées par M. Allègre et ses successeurs (ECJS, TPE, IDD...), la même circulaire de rentrée affirme que :

* les IDD "ont fait la preuve de leur efficacité dans de nombreux établissements"

* en classe Terminale, "le dispositif d'ECJS fonctionnant souvent mal et le programme n'étant que très partiellement traité", "les équipes pourront traiter des questions d'ECJS dans le cadre pédagogique des TPE".

Le Comité national réuni le 18 mai 2003 a estimé que toutes ces mesures abou-

-tissent également à une remise en cause inacceptable des diplômes nationaux. Alors que rien n'a été précisé à ce jour sur le "nouveau futur brevet", et que les "épreuves-maison" se multiplient en Terminale, les disciplines n'apparaissent plus comme la structure fondamentale de l'enseignement.

D'ailleurs, les "avis autorisés" se multiplient pour expliquer que la crise du collège serait liée à l'obstination des professeurs à enseigner leur discipline et non une culture commune (cf. l'article du sociologue François DUBET dans *Le Monde* des 18/19 mai 2003). C'est pourquoi Jean Peyrot s'est plu à dire que comme dans le système soviétique, la doctrine étant forcément bonne, si ça ne marche pas, c'est qu'il y a des saboteurs du système qu'il faut éliminer... Quand on sait qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne serait pas remplacé, on peut penser que notre président honoraire a peut-être raison...

La Commission Europe réunie le 17 mai 2003 s'est également inquiétée de la volonté

APHG BOURGOGNE



LETTRE DE LA RÉGIONALE

N°37

JUIN
2003

Sommaire :

- p. 2 Motion du Comité national de l'APHG sur la laïcité adoptée le 2 février 2003
- p. 2 Information : Séminaire sur la Shoah à Marseille
- p. 2 Au Bureau de la Régionale
- p. 3 Compte-rendu (deuxième partie) de la journée "Géographie" du 4 décembre
- p. 4 Comptes-rendus du voyage à Chypre et en Égypte d'avril 2003
- p. 7 Appel aux collègues universitaires pour participer au Bureau
- p. 8 Annnonce de la journée "histoire" du mercredi 3 décembre 2003
- p. 8 Sondage à propos du voyage du printemps 2004

ministérielle de restreindre les **sections européennes** et de la tentative des institutions communautaires d'élaborer une Histoire téléologique et édifiancée de l'Europe, jouant — à travers la primauté du récit — sur l'empathie et l'émotion plus que sur l'analyse, l'argumentation et le recul critique.

C'est tout cela qui conforte notre volonté de poursuivre la défense de l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie dont les objectifs intellectuels, culturels et civiques nous paraissent fondamentaux.

Micheline Cinquin

Motion sur la laïcité

adoptée à l'unanimité par le Comité national de l'A.P.H.G. le 2 février 2003.

L'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG) s'inquiète des tentatives d'ingérence d'organisations et de personnalités religieuses ou politiques dans les contenus d'enseignement ou dans la formation des enseignants.

Ces tentatives qui montrent une ignorance profonde de la tradition de l'enseignement public français, ouvert à tous et garanti par l'État, dénotent une défiance injuste et insupportable à l'égard des professeurs des établissements publics, qui ont enseigné et enseignent les faits et phénomènes religieux et politiques dans les sociétés.

Ces professeurs ne se laisseront pas dicter par des autorités religieuses, ou par quelques groupes de pression que ce soit, ce qu'ils doivent dire et enseigner. Ils veulent bien écouter ce que ces autorités disent d'elles-mêmes, mais ils ne peuvent et ne doivent pas renoncer aux méthodes

scientifiques en usage dans les universités publiques et notamment au libre examen des discours et des comportements relatifs aux religions et aux idéologies.

La laïcité à l'école, nécessité des sociétés pluralistes, requiert d'organiser dans les classes la coexistence de métaphysiques différentes et de pouvoir débattre de tout avec tous, dans le respect des consciences des élèves. Cette coexistence, ce débat et ce respect exigent la réciprocité de la part des consciences en présence.

L'enseignement public ne saurait être le lieu de catéchèses ou d'endoctrinements qui peuvent se dérouler dans d'autres cadres destinés à ces pratiques.

L'APHG demande aux ministres de la République française de faire respecter les principes fondateurs de l'enseignement public.

Information : séminaire sur la Shoah

L'A.R.E.S (Association pour la Recherche et l'Enseignement de la Shoah) organise un Séminaire d'été du 9 au 11 juillet 2003 sur le thème **Les enfants dans la Shoah**, à l'I.U.F.M., 63, La Canebière, Marseille

Pour les participants extérieurs à

l'Académie d'Aix-Marseille, **prise en charge de l'hébergement et des repas.**

Pour vous inscrire, écrivez **avant le 15 juin** à Renée BENSOUSSAN, 31 chemin du Vallon de Toulouse, bât. B, 13000 Marseille.

Au Bureau de la Régionale

Nous informons nos collègues que le Bureau, lors de sa dernière réunion du 24 mai, a élu

Messieurs les Professeurs Dubois et Lévêque Présidents d'Honneur de la Régionale.

Suite du compte-rendu de la
Journée "Géographie" du mercredi 4 décembre 2002

LES SOCIÉTÉS FACE AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

LES RISQUES INDUSTRIELS : L'EXEMPLE DE TOULOUSE

par **Robert MARCONIS**, professeur de géographie à l'Université de Toulouse - Le Mirail
et président de l'A.P.H.G.

La catastrophe survenue à Toulouse le vendredi 21 septembre 2001 à 10 h 17, constitue une étude de cas remarquable quant aux risques technologiques. Elle a touché un quart de l'agglomération, provoqué une trentaine de morts et des centaines de blessés. Mais elle a aussi généré des traumatismes durables et révélé la complexité des structures urbaines : quelle place de l'usine dans la ville hier et aujourd'hui ?

Il s'agit d'abord de rétablir **les faits** pour écarter la vision ultra-dramatique véhiculée par les médias. Le site d'Azote-France, au sein du pôle chimique, se trouve au sud de la ville, entre les bras de la Garonne. La cause de l'explosion survenue dans le hangar de stockage de 600 tonnes de nitrate d'ammonium est encore inconnue. En effet, les dispositifs de sécurité ont bien fonctionné et il n'y a pas eu d'explosion de gaz, ni d'incendie : c'est donc l'onde de choc consécutive à l'explosion — et non une pollution gazeuse atmosphérique — qui a provoqué la catastrophe dont le bilan a été limité en terme de décès, mais très important par les blessures qu'elle a occasionnées. Les dégâts matériels sont estimés à 6 milliards de francs.

Deux mille cinq cents personnes étaient présentes sur le site au moment de l'explosion ; une école sur trois a été touchée, mais c'était l'heure de la récréation. Quant à l'université de Toulouse - Le Mirail, située à 3 kilomètres et qui compte 25 000 étudiants, elle n'était pas rouverte : elle ne déplore aucun décès, bien que le souffle ait fait exploser toutes les issues ; ce qui explique l'intervention rapide des CRS pour empêcher les pillages. La rentrée universitaire a pu avoir lieu deux mois plus tard après 150 millions de francs de travaux, soit le budget d'une année entière.

On peut dire que le secteur public a mieux réagi que le secteur privé et que les dispositifs d'urgence ont très bien fonctionné dans les hôpitaux : l'un des deux établissements a été inutilisable, mais le deuxième a fait face, sachant que Toulouse est pionnière en médecine d'urgence.

Quelles questions peut-on se poser ?

1 • pourquoi une usine dangereuse au coeur de la ville ? La carte topographique au 1/20 000 de 1948 montre bien que c'est la ville qui a rattrapé l'usine sur un site industriel très ancien : une poudrerie construite en 1860, puis installation de l'O.N.I.A. entre les deux guerres

fabriquant des engrais, dans une plaine inondable, au sud, loin de la ville. Une photographie aérienne de 1967 et la carte topographique de 1985 montrent l'urbanisation des années 1950/60 — la Z.U.P. du Mirail, l'université, les infrastructures routières et ferroviaires — à une époque où le risque était d'autant moins apprécié que le pôle chimique semblait condamné vers 1970 (on était passé de 2 500 salariés à 1 000). On a construit là des logements sociaux, certains financés par l'O.N.I.A., dont les terrains libérés par la déprise industrielle ont permis l'implantation de services publics et de l'entrepôt des autobus urbains. **Le contexte est donc important pour étudier la perception du risque.**

2 • pourquoi des logements sociaux près de l'usine ? Le site étant peu attractif, il n'y a dans le secteur que quelques îlots d'habitat aisé. Mais le faible coût des terrains explique la construction sur 600 hectares des collines de molasse à l'est de l'usine, sous les fumées et les lignes aériennes, du C.H.U., d'un centre de loisirs, de terrains de sports et de grands ensembles. La carte des autorisations de construction d'habitation antérieure à 1990 ne définit pas de zone à risque. Par contre, depuis cette date, aucun permis de construire n'a été délivré.

Quelles conséquences ?

1 • des réactions de rejet contre les activités industrielles qui se sont traduites par le refus de remise en service du pôle chimique, alors que Total avait déjà programmé la fermeture de l'usine AZF qui continue à élaborer des produits moins dangereux. On comprend que les traumatisés s'opposent à ces activités. Cette opposition est moins compréhensible venant de certaines associations qui ont mis en cause les salariés d'AZF eux-mêmes, très attachés à leur outil de travail ; d'où la commémoration éclatée en trois sites le 21/09/2002.

Or, la ville nécessite un système productif de biens et de richesses et ne peut se réduire à un espace ludique.

2 • quelle ville pour demain ? Toulouse va "profiter" de l'accident pour accélérer la rénovation urbaine, grâce à des crédits d'AZF d'ailleurs, en vue d'une plus grande mixité sociale (destruction de 2 000 logements au Mirail qui compte un taux de chômage de 30 %). A noter que les populations défavorisées qui

"bénéficient" d'une assistance des pouvoirs publics pour garantir la "paix sociale", se sont montrées démunies et incapables d'initiatives face à l'événement .

Conclusion : la notion de risque est une construction sociale. La perception peut être très différente selon les acteurs, ce qui génère des conflits quant aux choix des activités et des aménagements urbains. Ainsi à Lyon, où l'industrie est plus ancienne, la remise en cause des entreprises privées, vitales pour l'agglomération,

est moins forte. À Toulouse dont l'industrialisation est due à l'initiative publique (chimie - aérospatiale), il y a un accord pour une réduction du pôle chimique (transféré sur d'autres sites ?) et pour une diversification des activités.

NB. Une série de 4 numéros de *Textes et Documents pour la Classe* consacrée aux risques, et en particulier à la catastrophe de Toulouse, doit paraître en 2003.

Prise de notes : Micheline Cinquin

Comptes-rendus de voyage :

CHYPRE - ÉGYPTE, 20 - 27 AVRIL 2003

Égypte

Le 23 avril dans la soirée, un avion nous emmena de Larnaka au Caire en 55 minutes ; le transfert à notre hôtel fut rapide (et l'hôtel décevant après celui de Chypre). Naturellement nous nous efforçâmes pendant ce rapide séjour en Égypte d'éviter l'eau du robinet et les crudités. Certains d'entre nous étaient déjà venus en Égypte, mais pour moi c'était ma première visite. La première journée (jeudi 24 avril) fut consacrée aux pyramides de Guizeh et à la nécropole de Saqqara. Mes souvenirs personnels dataient de ma classe de sixième, c'est-à-dire qu'ils étaient fort anciens et j'ai été très impressionnée par les Pyramides et surtout par le Sphinx, malgré le vent de sable et la chaleur si désagréables. Sur mes photos, le Sphinx émerge d'une espèce de « fog » qui n'avait rien de londonien. Aussi est-ce avec plaisir que j'ai participé à l'excursion du lendemain pour un Son et Lumière sur les mêmes lieux, cette fois sans vent de sable.

La visite du musée des antiquités égyptiennes du Caire eut lieu le lendemain matin ; nous avions projeté d'y être de bonne heure, mais la décision du changement d'heure ne fut annoncée que dans la nuit par la radio et nous n'étions pas évidemment le seul groupe à visiter le Musée dont la richesse est bien connue. L'après-midi, nous eûmes une promenade à travers le Vieux Caire qu'on appelle aussi quartier copte ; c'était le Vendredi saint pour les Chrétiens et un vendredi comme les autres pour

les Musulmans ; il y avait donc du monde dans les rues et dans les lieux de culte (églises Saints Serge et Bacchus et Sainte Barbara) . Par contre, la synagogue Ben Ezra est depuis longtemps désaffectée. Nous terminâmes l'après-midi par la visite du Musée copte.

Le troisième et dernier jour fut consacré à Alexandrie, qui est reliée au Caire par une autoroute de 230 km. En fin de matinée, nous visitâmes le musée gréco-romain et le domaine de Montazah, jadis résidence de la famille royale. C'est l'après-midi que nous visitâmes la nouvelle bibliothèque, inaugurée en octobre 2002 ; c'est un cabinet d'architecture norvégien qui a été chargé de la construction ; elle comporte 11 étages et emploie 2 000 personnes. L'ambition est de doter chaque lecteur d'un ordinateur. Les lecteurs se servent eux-mêmes des livres. Une attention particulière est donnée aux expositions temporaires.

Nous avons repris la route du Caire, un peu inquiets des arrêts techniques... du car dont le chauffeur essayait de régler les problèmes mécaniques. Mais, malgré nos craintes, le car nous ramena sans encombre au Caire et le lendemain très tôt à l'aéroport. Certes, nous n'avions pu voir qu'une partie des richesses et des curiosités de l'Égypte, mais nous en avons eu un avant-goût.

Françoise Weil

Impressions de voyage à Chypre

Ceux qui ont "risqué" le voyage à Chypre ne le regrettent sûrement pas. Trois journées bien remplies nous ont permis de découvrir un riche patrimoine dont la mise en valeur s'accélère grâce à l'aide de l'UNESCO.

Pris en charge par Kyriakos, notre dynamique guide, patriote chypriote grec enflammé, nous avons mieux compris ce que représentent les séquelles de la colonisation britannique (la base cernée de barbelés...), la partition de l'île, les enjeux et les espoirs de l'entrée dans la communauté européenne. Pour l'aspect convivial, notons le confort de notre hôtel à Limassol et l'agrément des repas en taverne qui nous permirent d'apprécier la cuisine chypriote.

La première journée fut consacrée l'antique cité-royaume d'Amathous, au site néolithique de

Chirokitia ainsi qu'aux musées archéologiques de Limassol et celui, médiéval, qu'abrite le château des Lusignan. Après le donjon de Kolossi, l'orage écourta la visite de Lefkosia.

Le lendemain, après l'admirable cité antique de Kourion dont le théâtre domine la mer d'où, à Petra Tou Romia jaillit Aphrodite vénérée à Kouklia, nous avons longuement visité Paphos, ses églises byzantines, les demeures ornées de mosaïques et, pour finir, la nécropole hellénistique.

Le dernier jour, Ce fut Nicosie avec le musée d'art byzantin, le très riche musée archéologique, sans oublier la vision de la "ligne verte", symbole de la partition, en train de céder sous la poussée turque, pacifique cette fois !

Jacqueline Baynac

La question chypriote

*Communication de notre ami Jean CHAPPEZ,
professeur de droit international à l'Université de Dijon*

Les problèmes politiques de Chypre ont pour origine l'existence dans la population chypriote de deux communautés nationales. Cette situation résulte de l'histoire. Peuplée d'abord de Grecs, l'île de Chypre a été conquise par les Ottomans en 1571, d'où l'immigration à Chypre d'environ 20 000 Turcs musulmans qui sont les ancêtres des Chypriotes turcs.

Les deux communautés semblent avoir vécu en assez bonne harmonie jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, lorsque les grandes puissances occidentales entendirent se partager des zones d'influence dans le cadre de la colonisation. Après avoir été administrée par la Grande-Bretagne en application du Traité de Berlin de 1878, l'île fut annexée par elle en raison de la déclaration de guerre ottomane aux Alliés, et, après la Première Guerre Mondiale, la Turquie vaincue dut reconnaître cette annexion au Traité de Lausanne en 1923.

Chypre devient en 1925 une colonie de la Couronne britannique, et, dès cette époque, commence à se manifester un mouvement d'émancipation qui préfigure déjà le conflit gréco-turc actuel. En effet, alors que les Chypriotes grecs demandent le rattachement de Chypre à la Grèce (l'Enosis) les Chypriotes turcs s'y opposent et réclament la partition de l'île.

La lutte contre l'occupant anglais va s'intensifier et renforcer l'affrontement entre les deux communautés qui créent chacune leur mouvement armé de libération nationale, l'EOKA (Organisation nationale des combattants chypriotes) pour les Chypriotes grecs et le TMT (Türk Mudafa Teskilat : Organisation de la résistance turque) pour les Chypriotes turcs.

A la suite de la nationalisation du Canal de Suez en 1956 et de l'expédition militaire franco-anglaise, la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie signent à Zürich et à Londres des accords en vue de créer un État chypriote indépendant avec une Constitution fondée sur le communautarisme.

Le 16 août 1960, la République de Chypre devient un État indépendant dirigé par un président grec, l'archevêque Makarios, et par un vice-président turc, Fazıl Küçük. Ankara, Athènes et Londres se portent garants de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du nouvel État, engagement qu'ils ont toujours défendu jusqu'à la période actuelle.

En 1963, Monseigneur Makarios proposa des modifications constitutionnelles qui tendaient à diminuer la part de la communauté chypriote turque, qui était arithmétiquement, il est vrai, un peu sur-représentée, dans la

répartition intercommunautaire des pouvoirs, ce qui mit le feu aux poudres. La communauté turque y vit une atteinte à ses droits de minorité, et des violences intercommunautaires se déclenchèrent, qui firent plus de 130 morts.

L'ONU intervint et après un cessez-le-feu, elle décida d'envoyer à Chypre une force de maintien de la paix constituée de 7 000 hommes (l'UNFICYP) qui s'y trouve encore aujourd'hui, avec des effectifs réduits.

La Communauté européenne signe en 1972 un accord d'association avec Chypre, qui accorde des avantages commerciaux, notamment douaniers. Il est en quelque sorte le prélude à l'entrée de Chypre dans l'Union européenne, qui a été décidée au Conseil européen de Copenhague le 16 avril 2003 et qui deviendra effective en 2004.

La candidature de Chypre à l'entrée dans l'Union européenne a remis au premier plan le problème intercommunautaire et sans doute contribué à le résoudre.

Les événements de 1974 ont été les plus lourds de conséquences de la période contemporaine puisqu'ils ont conduit à la partition de l'île. En juillet, Mgr Makarios est renversé par un coup d'État, fomenté par la junte des colonels, au pouvoir à Athènes depuis 1967 et qui place à la présidence un ennemi des Turcs, partisan du rattachement de Chypre à la Grèce. Des troupes turques débarquent dans le nord de Chypre. C'est l'opération « Attila » qui vise à protéger les Chypriotes turcs. Le régime des colonels s'effondre peu après ; l'armée turque étend son occupation à 38 % du territoire au nord de Chypre, poussant à l'exil 80 000 Chypriotes grecs. Les trois puissances garantes de l'indépendance de Chypre et le Conseil de sécurité de l'ONU instituent une zone de sécurité où se déploient les casques bleus de l'UNFICYP, qui doivent surveiller le cessez-le-feu obtenu le 14 août 1974. L'île est séparée en deux d'où est en est par la « ligne verte » de 180 kilomètres qui coupe aussi la capitale Nicosie. Mgr Makarios revient au pouvoir en décembre et y restera jusqu'à sa mort en 1977. En 1975, le dirigeant chypriote turc Rauf Denktash proclame l'État fédéré de Chypre, puis en 1983 la République turque de Chypre Nord, qu'aucun État au monde ne reconnaîtra, à l'exception de la Turquie.

La même année, un accord est conclu portant sur des échanges de populations : 110 000 Chypriotes turcs sont regroupés au Nord, alors que 585 000 Chypriotes grecs viennent s'installer au Sud, ce qui créera le délicat problème du « droit au retour » et de la restitution des propriétés spoliées. Les deux parties de l'île vivent alors de façon séparée, avec chacune leur organisation politique. De très nombreuses négociations se déroulent entre les deux communautés sous l'égide de l'ONU, mais

n'aboutissent pas, la résolution 789 du Conseil de sécurité de novembre 1992 désignant la partie turque comme unique responsable de l'échec. Les candidatures de Chypre et de la Turquie à l'entrée dans l'Union européenne vont à la longue débloquer la situation.

En 1990, la République de Chypre (la partie sud, seule reconnue) demande officiellement son adhésion à la Communauté européenne, ce qui irrite fortement la partie nord et Ankara qui menacent d'intégrer le Nord de Chypre à la Turquie si la partie grecque entre dans la Communauté. Les négociations d'adhésion commencent en 1998, les États membres de l'Union européenne ayant toujours nettement affirmé que seule la partie sud de l'île entrerait dans l'Union si une solution politique permettant la réunification n'était pas trouvée.

L'année 2002 a été marquée par des réunions entre les responsables politiques des deux communautés chypriotes et par la proposition d'un plan de règlement du Secrétaire général de l'ONU, qui organise la réunification de Chypre comme État fédéral, composé de deux États membres, correspondant aux deux communautés chypriotes. L'État fédéral assumerait les obligations internationales et aurait à sa tête un Conseil présidentiel de 6 membres. Pendant une période de transition de trois ans, les leaders des deux communautés seraient coprésidents de Chypre. Une Cour suprême de neuf juges, trois de chaque État fédéré et trois non chypriotes, serait chargée de résoudre les conflits entre les deux entités. Une Commission de réconciliation serait créée et des contingents de troupes grecques et turques seraient acceptés, mais en nombre inférieur à 10 000 dans chaque État et pour une période limitée, dans la perspective d'une démilitarisation progressive. Les limites territoriales des deux États seraient revues, la partie turque devant en principe céder 7 % à 9 % de son territoire.

Actuellement, Chypre compte environ 850 000 habitants, dont 650 000 dans la zone chypriote grecque. Sur les 200 000 habitants de la partie turque, plus de la moitié sont venus d'Anatolie après 1974.

Ce plan du Secrétaire général de l'ONU n'a pas été accepté, en raison surtout de l'opposition du leader chypriote turc Rauf Denktash. En effet, les deux communautés sont prêtes à accepter cette solution, et les Chypriotes turcs sont même descendus dans la rue en décembre 2002 pour faire savoir que ce plan avait leur assentiment et pour faire pression sur Rauf Denktash.

La Turquie, elle aussi candidate à l'entrée dans l'Union européenne, doit lâcher du lest, ce qu'elle a pu faire récemment à la faveur d'élections et de l'arrivée d'un nouveau gouvernement. Elle a fait pression sur Rauf

Denktash et son gouvernement, et récemment, le 23 avril 2003, le « mur » a été ouvert à Nicosie par les autorités chypriotes turques, permettant en quelques jours à des milliers de personnes de franchir la « ligne verte » et de retrouver des membres de leurs familles et leurs maisons. C'est le début d'un grand espoir et les premiers pas vers la réunification. La partie grecque a pris à son tour des mesures d'apaisement et de normalisation, supprimant par exemple l'embargo commercial, accordant des permis de travail, autorisant l'accès au Sud des voitures

immatriculées par la « force d'occupation » au Nord et en délivrant le passeport chypriote grec qui permet l'accès à l'Europe. La Turquie, de son côté, a permis à partir du 22 mai 2003 aux Chypriotes grecs de venir visiter la Turquie sans visa. De nouveaux points de passage ont été ouverts et un climat de fraternité règne entre les deux communautés, ce qui permet d'espérer l'acceptation du plan de l'ONU et l'entrée de Chypre réunifiée dans l'Union européenne à l'échéance prévue de mai 2004.

Jean Chappez

Appel aux collègues

La défense de nos disciplines impose le soutien actif de collègues universitaires. Vu les attaques récentes, nous devons être tout particulièrement vigilants quant au maintien de la référence scientifique dans nos enseignements.

Nous faisons tout particulièrement appel à nos collègues historiens et professeurs d'I.U.F.M., la Géographie étant déjà représentée dans notre Bureau par deux enseignants de l'Université de Bourgogne.

**Journée académique de formation
organisée par la Régionale et inscrite au P.A.F.**

**MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2003
de 9 h. à 17 h.**

à l'amphithéâtre du lycée Charles de Gaulle - Dijon

Cultures et sociétés dans la deuxième moitié du XXème s.

Introduction : Les enjeux de l'histoire culturelle par **Philippe Poirrier**

1 - L'État et la culture de 1945 à 2003 par **Philippe Poirrier**, Maître de conférences d'histoire contemporaine, Université de Bourgogne

2 - Les intellectuels dans la société française par **Stéphane Gacon**, Docteur en histoire, Lycée Carnot, Dijon

3 - La culture de masse par **Bertrand Lemonnier**, Docteur en histoire, Lycée Louis le Grand, Paris

4 - L'évolution des courants artistiques par **Valérie Dupont**, Maître de conférences d'histoire de l'art contemporain, Université de Bourgogne.

Nous avons obtenu à nouveau l'inscription au P.A.F. de cette journée de formation. La D.A.F.I. a prévu de rembourser de leurs frais 30 collègues. Mais tous nos lecteurs sont les

bienvenus, et nous leur demandons de faire le nécessaire auprès de leurs chefs d'établissements pour se libérer afin de participer à cette journée.

Sondage

Nous envisageons, sous réserve de disponibilité de collègues accompagnateurs, un voyage sur la côte Est des États-Unis dans la deuxième quinzaine d'avril 2004.

Seriez-vous intéressé(e) par un tel projet ?

Si oui, prière de renvoyer par courrier le "papillon" ci-dessous ou de donner réponse par e-mail à Didier DOIX (Doix.didier@libertysurf.fr.).

N.B. Il ne s'agit pas d'une pré-inscription mais d'un simple sondage.

-----✂-----

Bulletin à renvoyer pour le 30 juin 2003

à Didier DOIX, Le Fichau, 71130 CHASSY, tél. 03 85 85 41 40, mél. Doix.didier@libertysurf.fr.

M., M^{me}, M^{lle}

serait intéressé(e) par un voyage sur la côte Est des U.S.A. en avril 2004.

Nombre de personnes :